



Incapacité de signer, que faire ?

Par **ericjrs97450**, le **18/12/2011** à **14:54**

Bonjour,

Je m'appête à fêter mes 18 printemps. Je serais donc être majeur et j'aimerais assumer toutes mes responsabilités et complications que me donnera ce statut.

Le souci c'est que je me trouve en situation de handicap moteur (Une infirmité motrice cérébrale pour être précis). Cette situation me met dans l'incapacité de pouvoir signer physiquement,

alors comment faire je peux faire pour pallier ce handicap ???

Je pense disposer de toutes mes facultés mentales et intellectuelles (ce qui est cliniquement prouvé), pour pouvoir le faire et ainsi de ne pas me retrouver sous tutelle... En revanche je n'exclu pas entièrement l'option de la curatelle

Moi, j'avais l'idée de me faire faire deux tampons, un avec l'empreinte de mon doigt et l'autre avec mon nom et mon prénom. Pensez vous qu'il est possible faire ça ? Je veux dire, est ce que ça aurait une vraie valeur juridique de tamponner des documents en guise de signature ? Sinon que me conseilliez-vous de faire ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Bien à vous.,
Eric